

Communiqué
À tous les médias
Pour diffusion immédiate

Mémoire de la FCCQ devant la Commission parlementaire sur l'avenir du Régime de rentes du Québec: La RRQ ne doit pas se substituer au secteur privé.

Québec, le 24 septembre 2009 – Dans le mémoire sur l'avenir du Régime de rentes du Québec qu'elle a déposé devant la Commission de l'économie et du travail, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) invite le gouvernement à ne pas augmenter le fardeau total des taxes salariales aux entreprises, et à ne pas se substituer au secteur privé en faisant concurrence, via des cotisations volontaires, à des produits financiers déjà existants.

Le fardeau des taxes salariales pour les entreprises

L'augmentation du taux de cotisation est sérieusement envisagée dans le document de consultation. Déjà, les entreprises québécoises versent au-delà de 15 milliards \$ chaque année en taxes sur la masse salariale (CSST, RRQ, Assurance-emploi, Assurance parentale...). « Imposer des taxes salariales plus importantes aux entreprises québécoises nuit à celles-ci, d'autant plus que nous sommes en période de ralentissement économique et que c'est au Québec que le total des taxes salariales est le plus élevé parmi les provinces canadiennes, estime Caroline St-Jacques, Vice-présidente Affaires publiques et communications de la FCCQ. Cela affecte fortement la compétitivité de nos entreprises. »

La FCCQ s'inquiète des enjeux liés à la pression financière que subit le RRQ et est d'avis que le gouvernement doit y faire face sans délai. Même s'il semble inévitable que les cotisations patronales augmentent, la Fédération invite le gouvernement à envisager cette augmentation dans un contexte global et à revoir les bénéfices associés aux différents programmes sociaux, le tout afin de tenir compte de la capacité de payer des entreprises et des contribuables québécois.

Les alternatives à l'augmentation des cotisations

Les Québécois prennent leur retraite plus tôt qu'ailleurs au Canada, aux États-Unis ou dans les pays du G7. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre éminent, le gouvernement devrait, par des mesures précises, s'assurer d'augmenter l'âge moyen de la retraite chez les Québécois. Le mémoire de la FCCQ appuie plusieurs des pistes envisagées pour atteindre cet objectif, comme la bonification de la rente débutant après 65 ans ou de la personne qui retourne sur le marché du travail après avoir commencé à recevoir sa rente.

« De plus, cela réduirait la pression sur la pénurie de main-d'œuvre anticipée en rendant la retraite anticipée moins attrayante et aurait un effet positif sur les coûts du RRQ, estime Mme St-Jacques. »

Contre les cotisations volontaires

Le document de consultation propose très sommairement les modalités de fonctionnement d'un nouveau mécanisme d'accumulation de capital en vue de la retraite, qui consisterait au versement de cotisations volontaires par les travailleurs.

De façon générale, la FCCQ s'oppose à cette mesure si celle-ci se fait au détriment des acteurs des différents régimes de retraite du secteur privé. Le RRQ ne devrait pas se

substituer aux employeurs du secteur privé qui ont mis en place des régimes de retraite pour leurs employés et qui leur donnent la flexibilité nécessaire pour offrir des prestations de retraite en fonction de leur capacité à payer et de leurs besoins de ressources humaines. Il existe également une multitude de produits financiers privés permettant l'accumulation de capital pour la retraite, notamment les multiples formes de REER et de CELI.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 161 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Pour information :

Bruno-Serge Boucher
Fédération des chambres de commerce du Québec
514-844-9571, poste 3240
514-717-4101 (cellulaire)
Bruno-serge.boucher@fccq.ca